

Sus à la grêle

L'Association départementale d'études et de lutte contre les fléaux atmosphériques des Pyrénées-Orientales a tenu son assemblée générale début décembre à Baixas. Retour sur un service qui profite au-delà de l'agriculture.

S'il est bien quelque chose de difficile à prévoir, c'est quand, où et en quelle quantité la grêle va tomber. Et le delta entre les années peut être important. En 2024, dans le département des Pyrénées-Orientales où le seuil de déclenchement est le plus bas possible, 16 alertes ont été déclenchées. L'année précédente, 2023, avait compté 21 alertes, loin, très loin de l'année la moins grêligène, 2021, avec ses 8 alertes.

Mais comment peut-on ainsi se protéger d'un phénomène météorologique ? La lutte contre la grêle repose sur un réseau dense de bénévoles prêts à actionner les machines à casser la grêle sur l'ensemble du territoire couvert. Le département des Pyrénées-Orientales compte 45 stations en activité et deux en attente de trouver un nouveau tenant. L'ensemble du département est couvert, au moins les zones qui comportent des cultures sensibles à la grêle (vergers et vignobles en priorité), à l'exception de la Cerdagne et du Capcir. Si ces deux zones présentent de l'intérêt pour la lutte contre la grêle, leur configuration en pleine montagne rend le déploiement des engins plus complexe.

« Ce n'est pas cher ! »

En plaine, la protection, qui repose sur le maillage serré des bénévoles engagés, a fait ses preuves. Et gagne de la réputation dans d'autres régions de France. Julien Escande est arboriculteur à Théza. Il fait partie de ces bénévoles prêts à allumer les diffuseurs dès que l'alerte est donnée. Il raconte : « J'ai d'abord pris un premier poste à Théza, puis à Ortaffa, puisque j'avais des terres là-bas quand le tenant de l'époque s'est retiré. Et à partir de 2025, je serai aussi en charge d'un autre poste à Cabestany. Il faut vraiment indiquer que l'ANELFA produit un travail remarquable pour



La lutte contre la grêle profite bien au-delà de la seule agriculture. (Photo Yann Kerveno)

la lutte anti-grêle. Ça n'élimine pas complètement le risque, mais grâce au maillage, ça réduit grandement l'intensité des épisodes. C'est prouvé par la science. Et au final, ça ne coûte rien par rapport à la facture d'un épisode de grêle sur une exploitation... »



Julien Escande. (Photo DR)

Il parle en connaissance de cause, ayant eu à subir un tel drame en 2017. « En deux minutes, le 10 juillet à 15 heures, j'ai terminé ma saison. Un épisode comme ça, ce sont des centaines de milliers d'euros qui n'arrivent pas sur l'exploitation, ce sont des clients qu'on n'arrive pas à servir, des charges qu'on ne parvient pas à écraser, des pertes d'exploitations. » Cette fois-là, la protection fut inopérante parce que, ironie du

sort, l'orage venait de la mer et qu'à Théza il est en première ligne.

Bénévoles

« Moi, j'ai protégé ceux qui étaient derrière moi mais il n'y avait personne pour me protéger moi » explique-t-il. L'affaire n'est pas intuitive mais en effet, lorsqu'on est tenant d'une machine, ce ne sont pas ses propres cultures que l'on protège, mais celle de ses voisins qui auront à subir l'orage dans les minutes suivantes, d'où l'importance d'avoir un maillage des plus serré et complet possible sur l'ensemble du département. Pour protéger le maximum de surfaces... « Alors voilà, il faut réfléchir à ça, on trouve

toujours que c'est trop cher mais la cotisation n'a rien à voir avec les pertes éventuelles que l'on peut subir » conclut Julien Escande.

À Caramany, Arnaud Delonca, président de la cave, est aussi tenant d'une machine. Il explique. « Elle est composée d'une bouteille d'air comprimé mise sous pression, du réservoir de solution à projeter dans les airs et d'un diffuseur. Lorsque nous recevons les alertes, par SMS, nous allons allumer l'engin. Il faut compter 1,1 litre de consommation de solution à l'heure. » En semaine, ce sont les salariés de la coopérative qui sont chargés de cette tâche, le week-end, c'est partagé entre les vigneron. Et que se passe-t-il alors ?

Large profit

Le liquide pulvérisé dans l'atmosphère par le diffuseur anti-grêle contient de l'iodure d'argent, particules qui, au contact des nuages, vont, là encore ce n'est pas intuitif, anticiper la formation de grêlons qui seront très petits et tomberont et arriveront fondus au sol. Sans cela, les grêlons seraient beaucoup plus gros et arriveraient au sol en provoquant des dégâts. On multiplie donc le nombre de grêlons, en évitant qu'ils grossissent et deviennent terriblement destructeurs pour les cultures touchées, mais pas seulement. La protection des cultures profite également au reste du territoire, évite les dégâts aux bâtis ou aux voitures, par exemple, en épargnant les carrosseries. Ce qui, au vu de l'intensification des événements météorologiques par l'action du changement climatique, rend la lutte contre la grêle vitale, au-delà du seul champ agricole !

Un financement diversifié

Pour assurer la campagne de protection et faire face aux alertes déclenchées par l'ANELFA et le bureau d'études Kéraunos, l'ADELFA 66 doit prévoir en début d'année un budget de l'ordre de 180 000 €.

Les financeurs sont : en premier lieu le Département des Pyrénées-Orientales qui a toujours soutenu l'action de l'ADELFA 66 et qui apporte environ chaque année 55 % du budget. Les communautés de communes de la zone protégée financent au total 20 %. Groupama et Pacifica, les deux assureurs locaux, participent également et, bien sûr, la profession agricole pour 55 000 à 60 000 € par an, par le biais de cotisations auprès des vigneron et des arboriculteurs. Malgré les difficultés conjoncturelles pour tout le monde, les financeurs répondent présent et permettent de maintenir ce service.